

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 4 juillet 2017 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland
M. François Légaré
M. Éric Beaugard

Étaient absents : M. Gilles Ducharme
M. Bernard Bédard

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Les états financiers en date du 22 juin 2017 ont été remis aux membres du conseil.

105-07-2017

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Éric Beaugard
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et du 23 juin 2017;
4. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
5. Rapport de l'inspecteur municipal;
6. Mandat à Englobe (Laboratoires LVM) pour la surveillance et le contrôle qualitatif pour les travaux de rechargement et de pavage du 9^{ème} Rang sur 1500 mètres;
7. Conclusion d'une entente avec la Municipalité du Village de Roxton Falls pour le partage des coûts des travaux ainsi que les coûts afférents des travaux de pavage de la rue Ste-Thérèse;
8. Demande d'aide financière pour les travaux de pavage de la rue Ste-Thérèse dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local /Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;
9. Demande d'aide financière pour les travaux de réfection d'une partie du 9^{ème} Rang sur une longueur d'environ 3,5 km dans le

cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local /Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

10. Demande d'aide financière pour les travaux de réfection d'une partie du rang Ste-Geneviève (section 14.4) dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local/Volet Redressement des investissements sur le réseau routier local;
11. Inscription au congrès de la FQM;
12. Rémunération du personnel électoral;
13. Demande de contribution supplémentaire pour le journal L'Écho des chutes;
14. Vente de bacs bruns à la Municipalité du Village de Roxton Falls;
15. Liste des comptes;
16. Divers :
 - 16.1. Mandat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du 9^{ème} Rang sur 3,1 km;
 - 16.2. Mandat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du rang Ste-Geneviève (section 14.4);
 - 16.3. Mandat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection de la rue Ste-Thérèse;
 - 16.4. Ajout d'une lumière de rue sur le rang Ste-Geneviève;
17. Rapport des comités;
18. Correspondance;
19. Questions de l'assemblée;
20. Levée de l'assemblée.

Adoptée

106-07-2017

3. **Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et du 23 juin 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 5 et du 23 juin 2017;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés.

Adoptée

107-07-2017

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande de dérogation mineure de Les Aviculteurs Boileau et fils inc. pour la propriété ayant le matricule 7446-14-8414 (1682, Rang 8)**

CONSIDÉRANT QUE Les aviculteurs Boileau et fils inc. procèdent à une demande de dérogation mineure pour leur propriété située au 1682, Rang 8 (lot no. 3 841 716, matricule 7446-14-8414);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent procéder à l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage (poulailler) sur la propriété ce qui augmentera le pourcentage d'occupation au sol des bâtiments situés sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du bâtiment portera le taux d'occupation au sol à 21,0%;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser un rapport espace bâti/terrain des bâtiments accessoires de 21,0%;

CONSIDÉRANT QUE la grille des usages principaux et des normes (Article 2.3) du règlement de zonage 181-2003 autorise, pour la zone 505 où est située la propriété, un rapport espace bâti/terrain maximal des bâtiments accessoires de 10%;

CONSIDÉRANT QU'il existe déjà sur la propriété une maison, un garage et 2 poulaillers qui occupent déjà 13,9 % de la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE ce pourcentage dérogatoire est protégé par droit acquis;

CONSIDÉRANT QUE le problème à l'origine de la demande comporte des risques très limités de se répéter ailleurs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage portant le rapport espace bâti/terrain à 21,0%.

Adoptée

108-07-2017

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande de dérogation mineure de Mathieu Dugrenier**

CONSIDÉRANT QUE M. Mathieu Dugrenier procède à une demande de dérogation mineure pour sa propriété située au 237, chemin de la Source (lot no. 3 841 489, matricule 8147-63-4639);

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires désirent procéder à la construction d'un bâtiment accessoire isolé (garage) de 55,74 mètres carrés (20'x30') dans la cour avant du bâtiment principal et à une distance de 17' (5,18 mètres) de l'emprise du chemin de la Source.

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser un la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant à une distance de 5,18 mètres de l'emprise du chemin de la Source;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.2.1.1 du règlement de zonage 181-2003 n'autorise pas la construction d'un bâtiment accessoire dans la cour avant;

CONSIDÉRANT QUE la grille des usages principaux et des normes (Article 2.3) du règlement de zonage 181-2003 indique une marge de recul avant minimale, pour la zone 102 où est située la propriété, de 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de la propriété pourrait permettre de faire une construction conforme aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait affecter le droit de propriété des voisins;

CONSIDÉRANT QUE le problème à l'origine de la demande comporte des risques élevés de se répéter ailleurs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser d'accorder la demande de dérogation mineure.

Adoptée

109-07-2017

4. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments - Demande à la CPTAQ de Mme Denise Boileau**

CONSIDÉRANT QUE Mme Denise Boileau désire vendre les lots 3 842 166, 3 842 175 et 4 218 664 d'une superficie totale de 0,7476 hectares à M. Marcel Mongeon;

CONSIDÉRANT QUE M. Marcel Mongeon est déjà propriétaire des lots 3 842 167, 3 842 174, 3841589 et 3 842 135 (1706 et 1709, chemin Guilmain);

CONSIDÉRANT QUE Mme Boileau désire conserver le lot 3 841 658;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande à la CPTAQ de Mme Denise Boileau.

Adoptée

110-07-2017

5. **Rapport de l'inspecteur municipal**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport tel que rédigé.

Adoptée

111-07-2017

6. **Mandat à Englobe (Laboratoires LVM) pour la surveillance et le contrôle qualitatif pour les travaux de rechargement et de pavage du 9^{ème} Rang sur 1500 mètres**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a accordé le contrat pour l'exécution de tous les travaux visés par l'appel d'offres pour les de travaux de rechargement et de pavage d'une partie du 9^{ème} Rang sur 1 500 mètres à Pavages Maska inc.;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder un mandat à un laboratoire pour les services suivants :

- Vérifier la fondation en place et la fondation supérieure (rechargement), le taux de pose d'enrobé bitumineux (2 couches), la compacité de l'enrobé bitumineux par nucléodensimètre, le prélèvement de 7 échantillons et l'analyse en laboratoire du mélange d'enrobé bitumineux, le tout complété par un rapport final. L'offre de services de Englobe faisait partie intégrante de la présente résolution.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service professionnelle s'élève à 5 678 \$ plus taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Englobe selon les conditions mentionnées dans l'offre de service fournie.

Adoptée

112-07-2017

7. **Conclusion d'une entente avec la Municipalité du Village de Roxton Falls pour le partage des coûts des travaux ainsi que les coûts afférents des travaux de pavage de la rue Ste-Thérèse**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution no. 152-06-2017, la Municipalité du Village de Roxton Falls a démontré un intérêt à partager les coûts des travaux de pavage de la rue Ste-Thérèse avec la Municipalité du Canton de Roxton;

CONSIDÉRANT QU'un estimé des coûts des travaux de pavage et de rechargement des travaux a été préparé et transmis à la Municipalité du Village de Roxton;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente intermunicipale fixant les modalités et conditions a été préparé et transmis à la Municipalité du Village de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé des coûts (taxes nettes) s'élève à environ 75 000 \$ taxes nettes incluses et que tel que prévu dans le projet d'entente les coûts seraient répartis comme suit :

- 25% Canton de Roxton;
- 25% Village de Roxton Falls;
- 50% Ministère des Transport, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente intermunicipale entre la Municipalité du Canton de Roxton et la Municipalité du Village de Roxton Falls pour les travaux de rechargement et de pavage de la rue Ste-Thérèse.

Adoptée

113-07-2017

8. **Demande d'aide financière pour les travaux de pavage de la rue Ste-Thérèse dans le cadre du Programme d'aide financière « Réhabilitation du réseau routier local /Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local »**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Éric Beauregard appuyé par M. Conrad Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL. Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée

114-07-2017

9. **Demande d'aide financière pour les travaux de réfection d'une partie du 9^{ème} Rang sur une longueur d'environ 3,5 km dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local /Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveau 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur du Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par Mme Diane Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité du Canton de Roxton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL. Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée

115-07-2017

10. **Demande d'aide financière pour les travaux de réfection d'une partie du rang Ste-Geneviève (section 14.4) dans le cadre du Programme d'aide financière "Réhabilitation du réseau routier local/Volet Redressement des investissements sur le réseau routier local**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton désirent présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Acton a obtenu un avis favorable du MTMDET;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

Appuyé par M. Éric Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL. Que la directrice générale soit autorisée à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

Adoptée

116-07-2017

12. **Rémunération du personnel électoral**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums, le conseil d'une municipalité peut par résolution établir un tarif différent de celui qui est fixé par la loi;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

Que pour l'année 2017, la rémunération des membres du personnel électoral mentionnés ci-dessous soit établie comme suit :

| Fonction | Vote par anticipation | Jour du scrutin |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------|
| Président table de vérification | 115,00 \$ | 138,00 \$ |
| Membre table de vérification | 112,50 \$ | 135,00 \$ |
| Scrutateur | 99,00 \$ | 152,75 \$ |
| Secrétaire du bureau de vote | 112,50 \$ | 146,25 \$ |
| Primo | 117,50 \$ | 152,75 \$ |

Que le tarif fixé par la loi est maintenu pour les membres de la commission de révision, la présidente d'élection et la secrétaire d'élection;

Qu'une compensation de 50 \$ soit remise aux substituts pour la journée du scrutin;

Que les membres du conseil autorisent toute personne qui cumule plus d'un poste à recevoir la rémunération pour chacun des postes qu'il occupe;

Que les membres du conseil autorisent également la dépense pour le service d'un buffet pour le personnel électoral lors de la journée du scrutin et du vote par anticipation.

Adoptée

117-07-2017

13. **Demande de contribution supplémentaire pour le journal L'Écho des chutes**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité défraie les frais postaux pour la distribution du journal L'Écho des Chutes;

CONSIDÉRANT QUE le comité responsable du journal L'Écho des chutes demande à recevoir une contribution financière supplémentaire de 150 \$ pour aider à couvrir les frais de production du journal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre la somme de 150 \$ au comité responsable de L'Écho des chutes.

Adoptée

118-07-2017

14. **Vente de bacs bruns à la Municipalité du Village de Roxton Falls**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont refusé la livraison de leur bac brun et que par conséquent, plusieurs bacs sont conservés en inventaire à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls est intéressée à acheter 10 bacs bruns afin d'augmenter leur inventaire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la vente de 10 bacs bruns à la Municipalité du Village de Roxton au coût de 69,27\$ chacun (prix payé à l'achat).

Adoptée

119-07-2017

15. **Liste des comptes**

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 113 572.68 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

120-07-2017

16.1 **Mandat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du 9^{ème} Rang sur 3,5 km**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Beauchesne, de la firme WSP Canada inc., a soumis une offre de service pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du 9^{ème} Rang sur 3,5 km au montant de 2 750 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater
M. Jean Beauchesne, de WSP Canada inc., pour la préparation des
plans et devis pour les travaux de réfection du 9^{ème} Rang sur
3,5 km.

Adoptée

121-07-2017

16.2 **Mandat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection du rang Ste-Geneviève (section 14.4)**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Beauchesne, de la firme WSP
Canada inc., a soumis une offre de service pour la préparation
des plans et devis pour les travaux de réfection du Rang Ste-
Geneviève au montant de 2 200 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par Éric Beaugard
et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater
M. Jean Beauchesne, de WSP Canada inc., pour la préparation des
plans et devis pour les travaux de réfection du Rang Ste-
Geneviève.

Adoptée

122-07-2017

16.3 **Mandat pour la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection de la rue Ste-Thérèse**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean Beauchesne, de la firme WSP
Canada inc., a soumis une offre de service pour la préparation des
plans et devis pour les travaux de réfection de la rue Ste-Thérèse
au montant de 2 200 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par Mme Diane Ferland
et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater
M. Jean Beauchesne, de WSP Canada inc., pour la préparation des
plans et devis pour les travaux de réfection de la rue Ste-Thérèse.

Adoptée

123-07-2017

16.4 **Ajout d'une lumière de rue sur le rang Ste-Geneviève**

CONSIDÉRANT QU'afin d'améliorer la sécurité des piétons, il y a lieu d'ajouter une lumière de rue sur le rang Ste-Geneviève, soit plus précisément entre le chemin Pépin et le chemin de la Source;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches permettre pour l'installation de la lumière de rue et à effectuer les achats nécessaires.

Adoptée

124-07-2017

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 05.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.